

# Mémoire pour le gouvernement de Justin Trudeau

## Le gouvernement fédéral favorisera l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire en déclarant officiellement qu'Ottawa est bilingue

Présenté par Roland Madou

*Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Member of the American Academy of Actuaries  
Membre certifié de l'Institut des Actuaires français  
Chevalier de l'Ordre de la Pléiade  
Médaillé du Jubilé de Diamant de la Reine Élisabeth II*

### Contenu

1. La ville d'Ottawa a déjà demandé le bilinguisme
2. Pourquoi la province n'a pas répondu favorablement à la ville
3. Portée de la loi de 2005 modifiant la loi de 1999 sur la ville d'Ottawa
4. Une interprétation biaisée
5. Un Jim Watson bicéphale
6. Le rôle du gouvernement Wynne
7. Pourquoi devoir attendre le bon vouloir de Jim Watson ?
8. L'intervention du gouvernement fédéral est justifiée
9. Conclusion

Annexes

Septembre 2016

## 1 La ville d'Ottawa a déjà demandé le bilinguisme

Le 9 mai 2001 devait être une date historique pour la ville d'Ottawa. C'était le jour de la décision du conseil municipal sur le bilinguisme de la ville. J'étais dans la salle du conseil aux côtés de mon regretté ami Mauril Bélanger, et nous décomptions les voix des conseillers. Nous avons célébré ensuite, car le conseil municipal avait voté à une large majorité (16 contre 6) une résolution demandant au gouvernement de l'Ontario d'inscrire dans une loi la politique de bilinguisme qu'il venait d'adopter par 17 voix contre 5.

Mais dès le lendemain, sans même attendre la demande de la ville, le premier ministre de l'époque, Mike Harris, refusa d'accéder à cette demande (voir *Le Droit* du 11 mai 2001 en annexe 1). Le chef de l'opposition, le libéral Dalton McGuinty le critiqua vivement, lui qui avait déjà traité son ministre John Baird, responsable d'Ottawa, de « *Judas Iscariote des francophones* » parce qu'il avait refusé d'appuyer la recommandation de Glen Shortliffe de désigner bilingue la nouvelle ville d'Ottawa dans la loi (voir notamment en annexe 2 l'article d'Isabelle Ducas paru dans *Le Droit* du 20 décembre 1999).

Lors de la campagne électorale qui l'a porté au pouvoir, Dalton McGuinty avait alors promis aux francophones de faire voter ce bilinguisme d'Ottawa (voir en annexe 3 l'article de Dianne Paquette-Legault dans *Le Droit* du 25 juin 2003, et l'éditorial du *Droit*, par Pierre Jury, du 26 juin 2003 en annexe 4).

## 2 Pourquoi la province n'a pas répondu favorablement à la ville

Quand ils furent au pouvoir, avec Dalton McGuinty comme Premier ministre et Jim Watson comme ministre responsable d'Ottawa, les libéraux ont joué sur les mots et adopté (en 2005) une loi qui n'était qu'une coquille-vidée et ne respectait pas cette demande de la ville.

Cela n'a pas empêché Jim Watson de déclarer à Queens'Park, lors du vote de cette loi le 22 février 2005 (voir page 9 du compte rendu officiel en annexe 5) que :

***“The bill is exactly what the city of Ottawa requested several years ago, when it passed a resolution stating, and I quote, “That the province of Ontario be asked to amend the City of Ottawa Act, 1999, to require that the administration of the city of Ottawa and the provision of municipal services to the public be in French and English pursuant to the bilingualism policy adopted by council.”***

### 3 Portée de la loi de 2005 modifiant la loi de 1999 sur la ville d'Ottawa

La loi ainsi votée en 2005 n'oblige pas la ville à donner des services en français tels qu'ils sont prévus dans la politique de bilinguisme votée en 2001, ce qui était ce que la ville demandait, mais simplement à avoir UNE politique de bilinguisme, quelle qu'elle soit, même si elle se limitait uniquement dans l'avenir à demander qu'UNE seule réceptionniste se débrouille en français ! Cette loi ne garantit donc pas que la politique actuelle de la ville survivrait à une prochaine élection. Puisqu'il n'y a aucune sanction possible, elle ne garantit pas non plus que cette politique (qui ne serait pas mauvaise si elle était respectée !), soit vraiment appliquée, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

En outre, puisque cette politique n'est pas incluse dans une loi provinciale ou fédérale, elle n'est pas couverte par la jurisprudence de la Cour Suprême qui prévoit qu'une modification apportée à une loi provinciale ou fédérale ne peut pas avoir pour effet de restreindre des droits linguistiques existants.

#### 4 Une interprétation biaisée

Si la ville d'Ottawa n'avait voté que cette seule résolution sur le sujet, on pourrait à la limite considérer comme Jim Watson, en jouant sur les mots, que le gouvernement ontarien a suivi ce que la ville demandait. Cependant, Jim Watson a sorti complètement cette disposition de son contexte. Cette demande à la province formait la sixième d'un ensemble de sept résolutions relatives à l'adoption par la ville (à une forte majorité, je le répète), le 9 mai 2001, de la politique de bilinguisme de l'ancienne ville d'Ottawa. Le contexte montre donc clairement que, en réalité, **ce que la ville demandait était que cette politique de bilinguisme qu'elle adoptait à ce moment soit incorporée dans la loi**, et pas une quelconque politique de bilinguisme, comme le laisse entendre Watson.

Le texte isolé de cette sixième résolution (rappelé ci-dessus par Jim Watson) peut apparemment se comprendre de deux façons différentes, mais en cas d'hésitation sur l'interprétation d'un texte, il faut remonter à l'exposé des motifs ou au contexte pour voir quelle était la réelle intention de l'auteur du texte ! Et là, on ne peut plus hésiter !

D'ailleurs, le jour-même du vote, le 9 mai 2001, le maire Bob Chiarelli répondait ainsi aux journalistes : « *M. Harris nous a dit que la Ville devait prendre sa propre décision. On l'a fait, et on lui demande maintenant d'amender la loi créant la ville d'Ottawa pour y inclure le bilinguisme* » (voir *Le Droit* du 10 mai 2001 en annexe 6). « *It sends a message out to Canada and to the world that **Canada's capital is a bilingual city** and I think that's important* » (voir *l'Ottawa Citizen* du 10 mai 2001 en annexe 7). Et la première page des journaux francophones et anglophones était claire : « **C'est fait : Ottawa est bilingue** » (voir *Le Droit* du 10 mai 2001 en annexe 8) et « **Council declares city bilingual** » (voir *l'Ottawa Citizen* du 10 mai 2001 en annexe 9).

Dans Le Droit du 11 mai 2001 (voir annexe 1), dans l'article relatant le refus immédiat de Mike Harris, la journaliste Dianne Paquette-Legault précisait : « *Le conseil municipal d'Ottawa a adopté une résolution, mercredi, demandant à la province de l'Ontario de modifier la loi de 1999 sur la cité d'Ottawa afin d'exiger que l'administration de la ville d'Ottawa et la prestation de services municipaux à la population se fassent en français et en anglais, conformément à la politique de bilinguisme adoptée par le conseil* ». Elle relatait aussi la réaction de Bob Chiarelli en apprenant que « *Queens 'Park n'avait pas l'intention d'inclure le statut de ville bilingue dans la loi provinciale* » : « *C'est une claque en pleine figure du conseil municipal. Je suis extrêmement déçu* » (voir Le Droit du 11 mai 2001 en annexe 1).

Bob Chiarelli avait d'ailleurs confirmé à plusieurs autres occasions ce que la ville avait demandé. Le 22 septembre 2003, il écrivait au sénateur Gauthier pour confirmer que sa « *position concernant la résolution demandant à la Province de confirmer le statut FORMEL de La politique de la ville d'Ottawa sur les services en français et en anglais au public dans la loi n'a pas changé* », et confirmant également que « ***la ville n'a plus rien à faire dans ce dossier, qui est maintenant du ressort de la province*** » (voir la lettre du 22 septembre 2003 en annexe 10). Aussi, lors d'un exposé au RGA le 20 janvier 2004, il avait une nouvelle fois confirmé cette position (voir Le Droit du 21 janvier 2004 en annexe 11).

En outre, en 2002, donc peu après la séance historique de mai 2001 à l'hôtel de ville, l'ACFO d'Ottawa a accordé le Laurier du Francophile de l'année à Bob Chiarelli pour son « *rôle éminent dans la promotion et le soutien du fait français dans la communauté ottavienne* ». C'est une preuve supplémentaire que ce vote de mai 2001 était une étape marquante pour les francophones. Si l'ACFO avait cru que ce que Bob Chiarelli avait demandé était l'adoption d'une loi-coquille-vide, elle ne lui aurait certainement pas accordé ce prix (sinon, j'ose croire que Bob Chiarelli aurait eu assez de conscience pour la refuser !).

## 5 Un Jim Watson bicéphale

Jim Watson prétend aujourd'hui que la loi de 2005 assure le bilinguisme d'Ottawa et qu'il n'y a donc rien à changer. Pourtant, à Queens 'Park en 2005, Jim Watson reconnaissait lui-même que cette loi de 2005 était une coquille-vide, puisqu'il a déclaré

***“ I want to let the people of my riding of Ottawa West-Nepean know ... this bill does not make Ottawa bilingual or impose any type of bilingualism or official bilingualism on the city and people of Ottawa”*** (voir page 9 du compte rendu officiel en annexe 5). Il semblait être le seul à avoir compris que c'est ce que la ville demandait !

C'est donc bien Jim Watson qui, pour ne pas effaroucher ses électeurs d'Ottawa West-Nepean, a pesé de tout son poids pour que le gouvernement ontarien ne suive pas la demande de la ville. Et ensuite, pour ne pas admettre qu'il brisait une promesse électorale,

les membres du gouvernement McGuinty ont été obligés d'essayer de nous faire croire que cela répondait à la demande de la ville, en sortant cette demande de son contexte. À la page 10 du compte rendu officiel en annexe 5, on lit d'ailleurs le cri de victoire de Jim Watson :

*“I was very clear on my position that the province should not impose official bilingualism on the city of Ottawa and I'm pleased that this bill respects that position”.*

## 6 Le rôle du gouvernement Wynne

Les francophones ne peuvent malheureusement pas compter sur Kathleen Wynne pour faire aujourd'hui ce que le gouvernement McGuinty n'a pas osé faire en 2005. Elle a encore répété la semaine passée, tout comme la ministre responsable de la francophonie ontarienne, Marie-France Lalonde, que la ville devait d'abord le (re)demander ! Déclarer Ottawa bilingue exige en effet du courage politique pour un gouvernement qui est plus connu comme le gouvernement de Toronto que comme celui de l'Ontario. D'ailleurs, lorsque je demande des services en français à Toronto, je me fais souvent répondre qu'ils parleront chinois avant de parler français. Le français n'est souvent considéré là que comme une autre langue « ethnique », sans égard au fait que l'Ontario est né en français ! **Il est regrettable que la capitale nationale du Canada dépende des décisions prises à Toronto.**

## 7 Pourquoi devoir attendre le bon vouloir de Jim Watson ?

Le but essentiel de ce mémoire est donc de mettre en évidence que la ville a déjà officiellement demandé en 2001 que la province la reconnaisse bilingue, et que c'est essentiellement Jim Watson qui s'y est opposé, en jouant sur les mots, car il voulait avant tout plaire à ses électeurs d'Ottawa -West Nepean.

Je ne vois donc pas pourquoi il faudrait recommencer cet exercice profondément destructeur pour notre communauté si on force un nouveau débat à la ville. **Il serait temps que Jim Watson réalise qu'il est maintenant le maire de la capitale nationale et qu'il a des devoirs envers tous les Canadiens et pas seulement les électeurs de son quartier.**

## 8. L'intervention du gouvernement fédéral est justifiée

Dans le sondage Nielsen, qui vient d'être réalisé pour le compte du Commissaire Graham Fraser, les Canadiens (anglophones et francophones) ont déclaré à 87 % qu'ils sont favorables au bilinguisme de leur capitale. Et cela n'a rien d'étonnant : le 21 décembre 1999, le gros titre en première page de l'Ottawa Citizen était déjà : « 88% back bilingual Ottawa ». On peut encore ajouter que, dans la partie IV (page 108) de son rapport annuel 1998, le Commissaire aux langues officielles Victor Glodblom écrivait que « 77% des Ontariens seraient favorables à un statut officiellement bilingue pour l'Ontario » au complet (voir la page 108 de ce rapport en annexe 12) !

**Il y a 50 ans déjà** (mais oui !), la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton) recommandait **l'égalité de statut le plus complète possible pour le français et l'anglais dans la région de la capitale**. Il faut bien constater que les différents gouvernements n'ont pas progressé dans cette voie autant qu'ils auraient dû le faire, mais il ne faudrait pas rater une nouvelle fois aujourd'hui l'occasion de tendre vers cet objectif.

Cette idée de bilinguisme date d'ailleurs des origines même d'Ottawa. On peut se souvenir en effet que, lorsque la Reine Victoria décida en 1857 que la capitale de la « Province Unie du Canada » serait Ottawa, c'était notamment parce que la population d'Ottawa était composée de francophones et d'anglophones dans une proportion équivalente.

Et je ne dois pas rappeler, je suppose, qu'Ottawa était en Nouvelle-France et a fait partie de la province de Québec depuis l'origine de celle-ci, en 1763. Elle était unilingue française jusqu'à ce que le parlement de Londres l'en détache lorsqu'il a formé le futur Ontario, afin de récompenser les Loyalistes dans la guerre d'indépendance américaine. Ceux-ci, après avoir été battus par les Patriotes, avaient envahi le Québec et se plaignaient de devoir y parler français !

Plusieurs juristes éminents, notamment Me Marc Cousineau (doyen associé à l'université d'Ottawa), Me Peter Annis (juge et professeur à l'université d'Ottawa) et Me François Landry (avocat), ont démontré que **le Parlement canadien détient l'autorité de légiférer en la matière**, en vertu de la Loi constitutionnelle de 1982, et de déclarer que la municipalité où siège son gouvernement est bilingue, siège qui est clairement indiqué dans la loi de 1867 comme étant Ottawa (article 16) (*voir en annexe 13 un article de Caroline Barrière paru dans Le Droit du 28 septembre 2005*). En 2004, le regretté sénateur Jean-Robert Gauthier avait d'ailleurs déposé une résolution en ce sens au Sénat (*voir pétition du sénateur Gauthier en annexe 14*).

Rappelons encore que, en 1999, le premier ministre Jean Chrétien s'était aussi prononcé en faveur d'un statut bilingue pour la ville d'Ottawa (voir *Le Droit* du 20 décembre 1999 en annexe 2), qu'en mai 2001, « *Stéphane Dion and Prime Minister Jean Chrétien warned they would watch the city's debate carefully* » (voir *Ottawa Citizen* du 10 mai 2001 en annexe 7), et que « *si le gouvernement de l'Ontario se montre récalcitrant, le fédéral pourrait intervenir. Le premier ministre Jean Chrétien a affirmé mardi (8 mai 2001) qu'il aimerait pouvoir imposer le bilinguisme officiel à la ville d'Ottawa* » (voir *Le Droit* du 10 mai 2001 en annexe 6).

## 9. Conclusion

**Pourquoi Jim Watson aurait-il le pouvoir exorbitant de bloquer ainsi, à lui seul, la volonté du peuple canadien.** Le gouvernement fédéral doit prendre les dispositions afin que notre capitale nationale soit bilingue avant les festivités de 2017. Et, compte tenu que ce bilinguisme était un des principaux chevaux de bataille de Mauril Bélanger, qui est malheureusement décédé avant d'en voir la réalisation, la loi (ou le texte fédéral) qui le précisera devrait être nommée « *loi Mauril Bélanger* ».

Les anglophones craignent surtout deux choses : le coût, et la supposée obligation pour tout le personnel d'être bilingue. Pour le coût, affirmer qu'il serait significatif serait négliger ce que le bilinguisme officiellement reconnu peut apporter en notoriété et donc en retombées économiques. C'était d'ailleurs aussi l'avis du RGA lors de l'exposé précité de Bob Chiarelli (voir annexe 11). Néanmoins, au besoin, le gouvernement pourrait certainement faciliter l'acceptation de Jim Watson en promettant de payer le surcoût éventuel. Quant à la crainte du bilinguisme obligatoirement généralisé, qui pourrait croire que tous les employés du gouvernement fédéral ont dû devenir bilingues ?

Dans sa grande sagesse, le sénateur Gauthier recommandait de ne pas parler de « *bilinguisme officiel* », qui pourrait braquer certains anglophones. Pour lui, « *officiel* » veut tout simplement dire « *qui émane ou est autorisé par une autorité reconnue* ». Il suffirait donc qu'une autorité reconnue déclare, par exemple, que « *la ville d'Ottawa (ou le siège du gouvernement du Canada) est bilingue, et les francophones et les anglophones y ont droit dans leur langue aux mêmes services et de même qualité* ».

J'ajouterais que, si l'on veut faire preuve de courtoisie envers Jim Watson, on pourrait simplement lui dire que « *le gouvernement fédéral souhaite répondre aux vœux d'une grande majorité de la population canadienne qui souhaite avoir une capitale nationale bilingue* » et lui demander s'il a des objections **majeures** à ce que le gouvernement déclare Ottawa bilingue. Il serait beaucoup plus facile pour lui de ne pas s'objecter à une idée qui n'est pas la sienne que de la proposer lui-même, car là il perdrait la face !

Comme le disait encore Justin Trudeau ce 16 septembre, sa génération de leaders sera jugée sur l'action ou l'inaction ! Ce qui est rappelé ci-dessus montre assurément que ce dossier du bilinguisme d'Ottawa a assez tardé. Il est temps de montrer que la période est révolue où les francophones en Ontario étaient considérés comme des êtres de seconde classe, et ceux qui les défendent, comme des « *ethnic zealots* » ! Et si le gouvernement fédéral actuel n'était pas aussi à l'aise (ce qui serait quand même surprenant !) que ne l'était celui de Jean Chrétien pour déclarer lui-même le bilinguisme (voir le point 8. ci-dessus), il a certainement les arguments pour convaincre la province de l'Ontario de le faire. Il doit les employer !

## Liste des annexes

- 1) Le Droit du 11 mai 2001 : refus immédiat de Mike Harris et courroux de Bob Chiarelli
- 2) Le Droit du 20 décembre 1999 : critique de John Baird par Dalton McGuinty
- 3) Le Droit du 25 juin 2003 : promesse de Dalton McGuinty
- 4) Le Droit du 26 juin 2003 : Pierre Jury, au sujet de la promesse de Dalton McGuinty
- 5) Compte rendu officiel du débat à Queens 'Park lors du vote de la loi de 2005
- 6) Le Droit du 10 mai 2001 : entretien du maire Bob Chiarelli avec les journalistes
- 7) Ottawa Citizen du 10 mai 2001 : entretien du maire Bob Chiarelli avec les journalistes
- 8) Le Droit du 10 mai 2001 : première page : « ***C'est fait : Ottawa est bilingue*** »
- 9) Ottawa Citizen du 10 mai 2001 : première page : « ***Council declares city bilingual*** »
- 10) Lettre du maire Bob Chiarelli au sénateur Gauthier du 22 septembre 2003
- 11) Le Droit du 21 janvier 2004 : compte rendu exposé du maire Bob Chiarelli au RGA
- 12) Rapport annuel 1998 du Commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom
- 13) Le Droit du 28 septembre 2005 : avis juridique de Maîtres Cousineau, Annis et Landry
- 14) Pétition au Sénat en 2004 du sénateur Jean-Robert Gauthier demandant le bilinguisme